

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE***Selon 1907/2006/CE, Article 31*

Page 1 / 11

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

**Soudure BT Argent**

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017****1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / PREPARATION – SOCIETE / ENTREPRISE****1.1 Identificateur SGH du produit : Nom commercial****Soudure BT Argent - BR010/BR017****Forme : Solide métallique de forme fil avec âme décapante****1.2 Utilisation de la préparation : Industries.**

Métal d'apport uniquement préconisé pour les procédés de brasage tendre.

**Utilisation de la préparation Secteur d'utilisation SU**

SU10 – Formulation de préparations et/ou reconditionnement (sauf alliages)

SU15 – Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements

**Catégorie de produit chimique PC**

PC38 – Produits pour soudage et brasage (avec revêtements de flux et fils avec âme en flux), produits de flux.

**Catégorie de processus PROC**

PROC 5 – Mélange dans des processus par lots pour la formulation de préparations et d'articles (contact multiples et/ou importants)

PROC14 – Production de préparations ou d'articles par pastillage, compression, extrusion, granulation.

PROC23 – Opérations de traitement et de transfert ouvertes (avec des minéraux/métaux) à haute température.

PROC25 – Autres opérations de travail à chaud avec des métaux

**Catégorie de rejet dans l'environnement ERC**

ERC 2 – Formulation de préparations

ERC 5 – Utilisation industrielle entraînant l'inclusion sur ou dans une matrice.

**1.3 Identification de la société**

: Général Maintenance Industries

21 rue de l'Orgeval

77120 Coulommiers

91070 Bondoufle France

Service chargé des renseignements

Département réglementation : [reglementation@gmisa.fr](mailto:reglementation@gmisa.fr)

Tel .....:01.64.03.50.50

Fax .....:01.64.03.50.67

Email .....[secretariat@gmisa.fr](mailto:secretariat@gmisa.fr)Site internet .....[www.gmisa.fr](http://www.gmisa.fr)**1.4 Numéro d'appel d'urgence****+33 1 45 42 59 59 [24/24] (France) ORFILA +****2. IDENTIFICATION DES DANGERS (DE LA PREPARATION)****Classification selon le règlement CE N° 1272/2008 CLP : Le produit n'est pas classé dangereux****Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est étiqueté en tant que préparation et conformément au procédé de classification CE.

Ce mélange ne présente pas de danger physique.

Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement.

Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

Le produit peut causer des brûlures lors du brasage.

L'utilisation du produit lors du brasage peut produire ou libérer des fumées (pas de traces de plomb dans les fumées pour des températures inférieures à 500°C).

**1.1 Description des dangers****Les alliages de plomb, étain** ne présentent pas de danger pour la santé, par inhalation, par ingestion ou contact. Ces alliages

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Selon 1907/2006/CE, Article 31*

## Soudure BT Argent

Page 2 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

possèdent des liaisons métalliques permanentes, si bien que ces préparations sont sans effet en tant que facteur à risque. Il n'y a pas de « relargage ».

Pour cette raison, les préparations 100 % métalliques ne présentent pas de danger pour l'homme ou l'environnement.

### 1.2 Description des risques

Les opérations de brasage, chauffage, meulage et usinage, qui provoquent l'élévation de la température du produit en avoisinant le point de fusion ou en générant des particules volatiles, peuvent nuire à la santé.

Des poussières et fumées peuvent se dégager au cours de la mise en œuvre, plus précisément au moment du brasage, du coupage thermique et du meulage. L'inhalation à long terme d'un air ambiant très chargé en poussières et en fumées peut affecter la santé des travailleurs.

Les opérations ci-dessus mentionnées doivent être effectuée dans une ambiance bien ventilée.

**Le principal risque d'exposition est l'inhalation.** (Inhalation des fumées de brasage)

### 1.3 Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Les métaux sous forme massive, les alliages, les mélanges contenant des polymères et les mélanges contenant des élastomères qui bien que classés comme dangereux conformément à la directive 1999/45/EG ne présentent pas de danger pour la santé humaine en cas d'inhalation, d'ingestion ou de contact avec la peau, ni de danger pour le milieu aquatique dans la forme (solide massif) sous laquelle ils sont mis sur le marché.

## LES EFFETS DE LA SUREXPOSITION SONT LES SUIVANTES :

### Aiguës

L'inhalation excessive des fumées et/ou des poudres métalliques peuvent provoquer l'irritation des yeux du nez et de la gorge. De fortes concentrations dans les fumées et dans les poussières, d'oxyde de fer, de manganèse, de cuivre, de zinc, de nickel, d'étain, de potassium et leurs dérivés peuvent provoquer, de la fièvre.

Les symptômes caractéristiques sont la sensation de goût métallique, la bouche sèche, l'irritation de la gorge, des frissons et de la fièvre, pendant 12 à 48 heures.

### Chroniques

Des inhalations hautement concentrées et prolongées de fumées ou poussières, peuvent conduire (par exemple) aux situations suivantes pour chaque élément suivant susceptibles d'être présent dans **le métal de base** (pièce à braser) :

**Etiquetage SGH : Aucun car les limites de concentration ne sont pas atteintes**

## 3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.1 Description des composants : Contient du chlorure de zinc et autres composants

3.2-3.3-3.4 Concentration, classification des composants dangereux de la préparation

### Composants dangereux

Nom de la Substance	Concentration	N°CAS / N°CE	Catégorie de danger	Phrases H
Formule chimique	%			
<b>Etain</b>	96.5%	7440-31-5 231-141-8		
<b>Cuivre</b>		7440-50-8 231-159-6		
<b>Argent</b>	3.5%	7440-22-4 231-131-3		

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE***Selon 1907/2006/CE, Article 31***Soudure BT Argent**

Page 3 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

<b>Chlorure de zinc</b>	< 5 %	7646-85-7 231-592-0	<b>Acute Tox 4 Skin Corr 1B Aquatic chronic 1</b>	<b>302-314 400-410</b>
<b>Chlorure d'ammonium</b>	< 5%	12125-02-9 235-186-4	<b>Acute Tox 4 Eye irrit 2</b>	<b>302-319</b>
<b>Fluorure de sodium</b>	< 5%	7681-49-4 231-667-8	<b>Acute Tox 3 Eye irrit 2 Skin irrit 2</b>	<b>301-315 319</b>

Pour les phrases H et P se référer au chapitre 16

**4 - PREMIER SECOURS**

- 4.1 Consignes générales :** Ne jamais rien administrer à une personne inconsciente. Travailler dans un local ventilé, ne jamais utiliser le produit en atmosphère confinée sans masque de protection. En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (lui montrer l'étiquette).
- 4.2 Inhalation :** Amener au grand air - Repos - Mise sous surveillance médicale d'au moins 48 heures.
- 4.3 Ingestion :** En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage, l'étiquette et le produit. Dissoudre un cachet de calcium effervescent dans de l'eau, faire boire par petites gorgées  
Ne pas tenter de faire vomir. Hospitalisation d'urgence. Lavage d'estomac.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Selon 1907/2006/CE, Article 31*

## Soudure BT Argent

Page 4 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

- 4.4 Contact avec les yeux :** Lavage à l'eau tiède immédiat et prolongé ( 15 minutes ) en écartant bien les paupières. Consulter un ophtalmologiste. On pourra rincer les yeux avec une solution de gluconate de calcium à 1 % dans du sérum physiologique ( 10 ml de gluconate de calcium dans 90 ml de sérum physiologique ).
- 4.5 Contact avec la peau :** Enlever tout vêtement souillé (les vêtements ne seront réutilisés qu'après nettoyage). Laver immédiatement et abondamment les parties atteintes avec de l'eau. Dans le cas d'immersion (peu probable) Appliquer de façon régulière et répétée un gel à base de gluconate de calcium à 2,5 % pour fixer le fluor et empêcher l'attaque du calcium du squelette (à défaut, faire des compresses imbibées de sel de calcium ou de chlorure de benzalkonium à 0,1 % rafraîchies). Consulter d'urgence un médecin.

### 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- 5.1 Moyens d'extinction recommandés :** Le produit n'est pas inflammable. En cas d'incendie au voisinage, tous les moyens d'extinction sont admis (Brouillard d'eau, poudre, dioxyde de carbone, mousse résistant à l'alcool).
- 5.2 Moyens d'extinction à éviter :** Eau à grand jet ou haut débit.
- 5.3 Risques particuliers inhérents au produit lui même, aux produits de décomposition, aux gaz qui en résultent :**
- Incombustible. Formation de gaz / vapeurs dangereux en cas de décomposition. Dans ce cas, prévoir un balisage de la zone contaminée et une protection du personnel d'intervention.
- 5.4 Produits de combustion dangereux et risques associés :**
- 5.5 Mesures particulières de protection :** Porter un appareil de protection respiratoire autonome avec filtre de type A + B+E en raison du dégagement possible de gaz toxiques (acide fluorhydrique, ...).

### 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- 6.1 Protection individuelle :** voir section 8.
- 6.2 Protection de l'environnement :** Éviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols...). Recueillir le produit dans des emballages hermétiques (éviter verre, métaux...). Dans ce cas ne pas fermer hermétiquement lors de l'opération.
- 6.3 Méthodes de nettoyage :** Eliminer les matériaux contaminés en tant que déchets (voir chapitre 13)

### 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

- 7.1 Manipulation :** Manipuler dans des zones bien ventilées, à des concentrations inférieures aux valeurs limites d'exposition professionnelle, Ne jamais respirer les vapeurs. Prévoir une ventilation / une aspiration à la source d'émission des fumées. Prévoir des douches, bains oculaires et points d'eau à proximité. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas manger, boire ou fumer dans les locaux où l'on utilise le produit. Ne pas mélanger avec d'autres produits. Laver les équipements contaminés avec de l'eau. Protéger les installations électriques. Conserver les emballages d'origine hermétiquement fermés, en position verticale. Les ouvrir avec précaution. Ne pas vider par pression et toujours conserver dans un matériau identique à celui d'origine. Les emballages entamés doivent être refermés soigneusement et conservés en position verticale. Ne pas réutiliser les emballages vides. Ne pas porter de verres de contact. Ne pas mettre en contact avec les alcalins forts (réaction de neutralisation exothermique) et les oxydants forts. Ne pas mettre en contact avec le verre et les matériaux à base de silicate.
- 7.2 Stockage :** Conserver le récipient fermé, sous clé et hors de la portée des enfants. Conserver à l'abri de la chaleur, des flammes ou de toute source d'ignition. Le sol des locaux sera imperméable et formera cuvette de rétention pour endiguer tout déversement accidentel pouvant atteindre les cours d'eau ou les nappes phréatiques. Conserver à l'écart de tout local d'habitation, des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver dans un endroit propre, sec et résistant au feu. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans son emballage d'origine et fermé. Ne pas mettre au contact des alcalins (soude, potasse) et des oxydants forts (mélange nitro-chromique et sulfo-chromique, perchlorates, peroxydes et hypochlorites).
- Ne stocker qu'à une température de 10° à 30°C.** Durée de stockage < 24 mois.

### 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

#### 8.1 Composants présentant des valeurs seuil à surveiller au poste de travail :

VME/VLE applicables en France :

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE***Selon 1907/2006/CE, Article 31*

Page 5 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017****Soudure BT Argent**

Produit	VME	VLE
Argent	0.1 mg/m <sup>3</sup> (métal) 0.01 mg/m <sup>3</sup> (composés solubles)	-
Antimoine	0.5 mg/m <sup>3</sup> (excepté pour la stibine)	-

Autre information : Permissible air concentration (mg/m<sup>3</sup>)

Produit	PEL	REL	TLV
Etain	2.0	2.0	2.0
Argent	0.01	0.01	0.1

Substance	N° CAS	Valeur limite (T.V./TWA)
Chlorure d'hydrogène	7647-01-0	7,0 mg/m <sup>3</sup>
Oxyde de zinc	1314-13-2	5,0 mg/m <sup>3</sup> (fumées)
Chlorure de zinc	7646-85-7	1,0 mg/m <sup>3</sup> (fumées)

Substances	CL50	CE50
Acide Organique	(96h) 97mg/l, Pimephales promelas	(48h) 85.6mg/l, Daphnia magna (72h) 31.3mg/l, Scenedesmus (17h) 91.9mg/l Pseudomonas putida (3h) 7.911mg/l, boue activée

Informations complémentaires :

PEL = Permissible exposure limit (OSHA)

REL = Recommended exposure limit (NIOSH)

TLV = threshold Limit value (ACGIH)

OSHA= Occupational Safety and Health Administration

ACGIH= American Conference of Governmental Industrial Hygienists

NIOSH= National Institute for Occupational Safety and Health

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

**Moyens de protection individuelle :****a) Protection respiratoire**

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Ne pas respirer les gaz/vapeurs/fumées. Utiliser des aspirations de fumées au poste de travail.

**b) Protection des mains**

: Gants de protection . Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration des projections de brasage et du taux de perméabilité.  
Immersion : Caoutchouc butyle ou Viton revêtement 0,70 mm. Rupture > 480 minutes. cat III, conforme EN 374.

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Selon 1907/2006/CE, Article 31*

## Soudure BT Argent

Page 6 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

Projection : Gants de protection en coton.



### c) Protection des yeux

: Porter des lunettes de sécurité à protection latérale pour éviter toute lésion par des particules volantes, fumées, projections et/ou par un quelconque contact du produit avec les yeux. Utiliser des verres teintés adaptés au brasage. Ne pas porter de lentilles.

### Mesures particulières d'hygiène

: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Eviter d'inhaler les vapeurs. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Nettoyage des mains après toute manipulation du produit.

### Ingestion

: Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

### Hygiène industrielle

: Assurer une extraction ou une ventilation générale du local afin de réduire les concentrations de fumées.

## 9 - PROPRIETES PHYSICO CHIMIQUES

**Forme** : Fil avec âme décapante

**Couleur** : argentée

**Application** : brasage tendre

Alliages	Caractéristiques	T°Solidus (°C)	T°Liquidus (°C)	Densité (g /cm <sup>3</sup> )
----------	------------------	----------------	-----------------	-------------------------------

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE***Selon 1907/2006/CE, Article 31***Soudure BT Argent**

Page 7 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

Sn96.5Ag3.5

E 221

7.3

**10 – STABILITE ET REACTIVITE****SECTION 10: Stabilité et réactivité****10.1. Réactivité**

Donnée non disponible.

**10.2. Stabilité chimique**

Stable dans des conditions normales.

**10.3. Possibilité de réactions dangereuses**

Risque de dégagement de gaz toxiques au contact avec des acides.

Risque de dégagement de quantités faibles de vapeurs d'acide fluorhydrique (fluorure d'hydrogène &gt; 250 °C)

**10.4. Conditions à éviter**

Oxydants

Des acides forts et des bases fortes.

**10.5. Matières incompatibles**

Risque de dégagement de gaz toxiques au contact avec des acides. (Oxydes de métaux)

**11 – INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**11.1. Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Selon 1907/2006/CE, Article 31*

## Soudure BT Argent

Page 8 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

Substance	N° CAS	Oral /LD50 Ratte
Chlorure de zinc	7646-85-7	350 mg/kg (rat)
Chlorure d'ammonium	12125-02-9	1440 mg/kg
Fluorure de sodium	7681-49-4	52 mg/kg

### Irritation et corrosivité

Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Risque d'irritation du système respiratoire par inhalation prolongée de fumées pendant l'opération de brasage.

### Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires.

### Effets graves après exposition répétée ou prolongée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effets écotoxiques :

Remarque : Toxique chez les poissons.

Indications générales : Ne pas laisser pénétrer le produit dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations. Toxique pour les organismes aquatiques.

Toxicité aquatique Méthode Dose

#### 7646-85-7 Chlorure de zinc

Toxicité aiguë pour les poissons

CL50 38 mg/l 96 h Danio rerio IUCLID

Toxicité aiguë pour les crustacés

CE50 0,33 mg/l 48 h Daphnia magna IUCLID

#### 12125-02-9 chlorure d'ammonium

Toxicité aiguë pour les poissons

CL50 209 mg/l 96 h Cyprinus carpio IUCLID

Toxicité aiguë pour les crustacés

CE50 > 100 mg/l 48 h Daphnia magna

#### 7681-49-4 fluorure de sodium

Toxicité aiguë pour les poissons

CL50 925 mg/l 96 h Gambusia affinis

Toxicité aiguë pour les algues

CE50r 850 mg/l 72 h Desmodesmus subspicatus

Toxicité aiguë pour les crustacés

CE50 338 mg/l 48 h Daphnia magna IUCLID

## 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION



# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

*Selon 1907/2006/CE, Article 31*

## Soudure BT Argent

Page 9 / 11 imprimé le 10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017**

**Déchets** : Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau et ne pas contaminer les sols. Ne pas éliminer dans l'environnement. Eliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée.

### Code d'élimination des déchets

160507 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS DANS LA LISTE; produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination de déchet-Résidus

150202 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection; absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Classé comme déchet dangereux.

#### Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150102 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages en matières plastiques.

## 14 - INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### Transport terrestre (ADR/RID)

14.1. Numéro ONU: UN1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes: 8

Code de classement: C10

Quantité limitée (LQ): 1 kg

Catégorie de transport: 2

N° danger: 80

Code de restriction concernant les tunnels : E

#### Transport fluvial (ADN)

14.1. Numéro ONU: UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : SOLIDE CORROSIF, N.S.A. (Chlorure de zinc)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage : II

Étiquettes: 8

Code de classement: C10

Quantité limitée (LQ): 1 kg

#### Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations CORROSIVE SOLID, N.O.S. (zinc chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

Étiquettes : 8

Quantité limitée (LQ): 1 kg

EmS: F-A, S-B

#### Transport aérien (ICAO)

14.1. Numéro ONU: UN 1759

14.2. Nom d'expédition des Nations unies : CORROSIVE SOLID, N.O.S. (zinc chloride)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport : 8

14.4. Groupe d'emballage: II

# FICHE DE DONNEES DE SECURITE

Selon 1907/2006/CE, Article 31

## Soudure BT Argent

Page 10 / 11 imprimé le  
10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

Révision GMI 06/11/2019  
**BR010-BR017**

Étiquettes: 8

Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 5 kg

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 859

IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 15 kg

IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 863

IATA-Quantité maximale (cargo): 50 kg

### 14.5. Dangers pour l'environnement



DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT : OUI

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de précautions spéciales requises.

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

## 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

### 15.1. Réglementations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Prescriptions nationales

#### Information supplémentaire

Examen de contrôle selon les règles de la caisse de prévoyance professionnelle : Tableaux des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail : G39 fumées de soudage.

Tableau n° 32- Affections professionnelles provoquées par le fluor, l'acide fluorhydrique et ses sels minéraux.

Surveillance médicale selon l'arrêté du 11 juillet 1977 pour le fluor et ses composés.

## 16 - AUTRES INFORMATIONS

**Motif de mise à jour** : Mise en conformité avec Règlement CLP 1272/2008

**Paragraphes modifiés** : 1-2-3-4-5-6-7-8-9-10-11-12-13-14-15-16

**Version** : (voir encart haute de page)

**Utilisation de la préparation** : Flux de brasage pour alliages d'étain, brasage tendre..

### Rappel des phrases H indiquées dans les chapitres 2 et 3

H301 Toxique en cas d'ingestion.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils relatifs à la formation : S'assurer que l'utilisateur connaît les dangers potentiels ainsi que les mesures à prendre en cas d'accident ou autres éventualités.

Utilisations recommandées et restrictions : Contacter votre fournisseur en cas de doute. Respecter les règles de l'art. N'utiliser qu'en procédé de brasage flamme et induction.

Informations et FDS produit : [www.gmisa.fr](http://www.gmisa.fr)

N° d'appel d'urgence : **Contacteur ORFILA : 01 45 42 59 59**

**Sources** : Fiche de données de sécurité établie à partir :

**FICHE DE DONNEES DE SECURITE***Selon 1907/2006/CE, Article 31*Page 11 / 11 imprimé le  
10.05.16

Révision n° : 1

Date : 23/04/2019

**Soudure BT Argent**

Révision GMI 06/11/2019

**BR010-BR017****EMBALLAGE ET ASPECT DU PRODUIT**

*GMI se réserve le droit d'apporter toute modification sans préavis.*